



## Non respect d'un avenant, accident du travail non reconnu

Par **sandrine**, le **01/09/2008** à **21:23**

en 2001 j'ai été embauchée comme hôtesses d'accueil dans un grand magasin de bricolage, pour faire face au départ de la vendeuse décoration en mai j'ai accepté de la remplacer ceci jusqu'en septembre 2002 où je suis retournée à l'accueil où je m'occupe aussi d'une caisse. En mai 2005 on m'a proposé de devenir adjointe de la responsable des caisses j'ai accepté et signé un avenant comme quoi je changeais de poste de salaire de coefficient..... 17 mai 2008 à mon arrivée 9h30 ma responsable m'informe que je vais retourner à mon poste d'hôtesse d'accueil car la personne qui l'occupait s'en va. ceci sans explications apparemment c'était mon directeur qui avait décidé je suis donc allée le voir pour avoir une explication, il n'a pas voulu me donner les raisons de ce changement de poste, je n'ai eu aucune explication il m'a dit que c'était comme ça que c'était ma chef qui lui avait demandé de changer, bref personne n'est responsable. Quand je suis retournée voir ma chef je lui ai expliqué que mon directeur m'avait expliqué que c'était elle la responsable de ce changement j'ai voulu qu'on aille s'expliquer tous les 3 avec mon directeur mais ça n'a pas été possible elle m'a répondu que ça ne servirait à rien et qu'elle allait se faire sanctionner si elle faisait ça, moi j'aurais bien aimé une confrontation entre nous mais bon... Bien sûr je me sens trahie utilise un jour ici, le lendemain là je n'admets pas surtout sans rien me reprocher. Je retourne dans mon bureau et là je commence à me sentir mal très mal je ne peux plus respirer mes jambes se dérobent c'est une crise de tétanie.... les pompiers m'emmènent aux urgences et à ce jour je suis toujours en arrêt la dépression s'est installée sans compter l'agoraphobie depuis donc je ne sors presque plus plus de conduite m'on psy me l'interdit trop dangereux.

Mon problème comment faire changer mon employeur d'avis de plus la cpam refuse de considérer ce malaise comme un accident du travail car il est survenu qu'une demi-heure après ma prise de poste que faire?

je suis dans une impasse je me demande bien pourquoi on m'a fait signer un avenant à mon contrat qui stipule que je retournerai à mon poste précédent seulement si ma période d'essai qui était de un mois n'est pas concluante. Je me souviens bien de cette période lors de la signature mon patron m'avait dit que cela faisait partie des clauses obligatoires c'était aussi valable pour moi si le poste ne me plaisait pas en vous remerciant